

SPORTIVE SENIORS

Réunion du Lundi 11 Décembre 2017

Président des Compétitions : M. BEGON

Présents : MM. HERMEL, CHABAUD, LOUBEYRE, JOYON

Excusés : MM. AURIAC, LONGERE (Secrétaire Général)

PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

POUR LE 07 JANVIER 2018

NATIONAL 3 :

Poule M :

n° 22839.1 – F.C. Chamalières / A.S. Saint Etienne (2) (remis du 09/12/2017)

n° 22840.1 – F.C. 2A Cantal Auvergne / F.C. Vaulx-en-Velin (remis du 09/12/2017)

REGIONAL 1 :

Poule B :

n° 20978.1 – F.C. Cluses-Scionzier / Hauts Lyonnais (remis du 09/12/2017)

POUR LE 14 JANVIER 2018

REGIONAL 1 :

Poule A :

n° 23723.1 – Lempdes-Sports / R.C. Vichy (remis du 03/12/2017)

n° 23724.1 – F.C. Cournon / S.C. Chataigneraie Cantal (remis du 02/12/2017)

n° 23725.1 – U.S. Blavozy / F.C. Velay (remis du 03/12/2017)

n° 23726.1 – A.S. Yzeure 03 Auvergne (2) / U.S. Saint Flour (remis du 03/12/2017)

n° 23727.1 – Clermont 63 Foot (3) / F.C. Espaly (remis du 02/12/2017)

n° 23728.1 – Le Puy Foot 43 Auvergne (2) / Ac. Sp. Moulins Foot (remis du 02/12/2017)

Poule B :

n° 20949.1 – Hauts Lyonnais / S.C. Cruas (remis du 12/11/2017)

n° 20950.1 – F.C. Cluses Scionzier / F.C. Echirolles (remis du 11/11/2017)

n° 20968.1 – F.C. Aix les Bains / Grenoble foot 38 (2) (remis du 02/12/2017)

n° 20969.1 – S.P. Cote Chaude / A.S. Lyon Duchère (2) (remis du 02/12/2017)

REGIONAL 2 :

Poule C :

n° 21393.1 – F.C. Domtac / F.C. La Tour Saint Clair (remis du 12/11 /2017)

n° 21394.1 – Bron Grand Lyon / F.C. Veyle sur Saône (remis du 11/11/2017)

n° 21395.1 – F.C. Villefranche 2 / Ent. S. Tarentaise (remis du 12/11/2017)

et, sous réserve de décision fédérale :

n° 21347.1 – F.C. Ambérieu / C.S. Amphion Publier (à rejouer du 27/08/2017)

POUR LE 21 JANVIER 2018

REGIONAL 1 :

Poule A :

n° 23731.1 – U.S. Saint Flour / U.S. Blavozy (remis du 09/12/2017)

n° 23732.1 – F.C. Espaly / F.C. Cournon (remis du 09/12/2017)

n° 23734.1 – Ac. Sp. Moulins / Lempdes Sports (remis du 10/12/2017)

n° 23736.1 – S.C. Chataigneraie Cantal / A.S. Domerat (match remis du 10/12/2017)

Poule B :

n° 20966.1 – S.C. Cruas / F.C. Cluses Scionzier (remis du 02/12/2017)

n° 20071.1 – F.C. Echirolles / Hauts Lyonnais (remis du 02/12/2017)

n° 20972.1 – E.S. Vallières / F.C. Aix les Bains (remis du 10/12/ 2017)

n° 20973.1 – Grenoble Foot 38 (2) / F.C. Salaise sur Sanne (remis du 09/12/2017)

REGIONAL 2 :**Poule C :**

n° 21412.1 – Ent. S. Tarentaise / F.C. La Cote Saint André (remis du 02/12/2017)
n° 21417.1 – C.S. Amphion Publier / F.C. Villefranche (2) (remis du 02/12/2017)
n° 21418.1 – F.C. Thonon Evian Savoie / Bron Grand Lyon (remis du 10/12/2017)
n° 21419.1 – F.C. Annecy (2) / F.C. Veyle Saône (remis du 10/12/2017)
n° 21423.1 – F.C. Amberieu / F.C. La Tour Saint Clair (remis du 10/12/2017)

POUR LE 4 FÉVRIER 2018**REGIONAL 2 :****Poule D :**

n° 21266.1 – Seyssinet A.C. / Aubenas Sud Ardèche (remis du 09/12/2017)

Poule E :

n° 21314.1 – U.S. Feurs / F.C. Vallée de la Gresse (remis du 02/12/2017)

Poule F :

n° 21801.1 – F.C. Valdaine / G.S. Dervaux Chambon Feugerolles (remis du 02/12/2017)

POUR LE 11 FÉVRIER 2018*** REGIONAL 2 :****Poule C :**

n° 21421.1 – Domtac F.C. / C.S. Amphion Publier (remis du 10/12/2017)

POUR LE 18 FÉVRIER 2018**REGIONAL 2 :****Poule A :**

n° 23798.1 – F.C. Ally-Mauriac / U.S. Beaumont (remis du 09/12/2017)
n° 23799.1 – A.S. Clermont Saint Jacques / Cebazat-Sports (remis du 10/12/2017)
n° 23800.1 – F.C. 2A Cantal Auvergne (2) / S.C.A. Cusset (remis du 10/12/2017)
n° 23802.1 – Ent. Nord Lozere / S.C. Saint Pourçain sur Sioule (remis du 10/12/2017)
n° 23803.1 – Arvant Vergongheon / A.S. Chadrac (remis du 10/12/2017)

Poule B :

n° 23864.1 – S.A. Thiers (2) / U.S. Brioude (remis du 10/12/2017)
n° 23865.1 – C.S. Arpajon / F.C. Riom (remis du 10/12/2017)
n° 23869.1 – Ambert F.C.-U.S. / U.S. Monistrol (remis du 09/12/2017)

Poule D :

n° 21247.1 – A.S. Saint Priest 2 / A.C. Seyssinet (remis du 11/11/2017)
n° 21264.1 – F.C. Roche Saint Genest / Ol. Valence (remis du 09/12/2017)

Poule E :

n° 21314.1 – U.S. Feurs / F.C. Vallée Gresse (remis du 02/12/2017)
n° 21330.1 – Roannais Foot 42 / Mos3r (remis du 10/12/2017)

REGIONAL 3 :**Poule A :**

n° 24396.1 – A.S. Saint Genès Champanelle / J.S. Saint Priest des Champs (remis du 10/12/2017)
n° 24397.1 – Stade Riomais Condat / Aulnat Sportif (remis du 09/12/2017)

Poule B :

n° 24327.1 – A.S. Yzeure 03 Auvergne (3) / E.S. Le Vernet (remis du 10/12/2017)
n° 24331.1 – Sauveteurs Brivois / A.S. Saint Didier Saint Just (remis du 09/12/2017)

Poule C :

n° 24261.1 – La Combelle C.A.B. / A.S. Sansac (remis du 10/12/2017)

Poule D :

n° 24179.1 – U.S. Les Martres de Veyre / A.S.C. Saint Germain des Fossés (remis du 12/11/2017)
n° 24196.1 – A.S. Grazac Lapte / A.I. Saint Babel (remis du 10/12/2017)
n° 24200.1 – Ol. Saint Julien Chapteuil / U.S. Issoire (remis du 10/12/2017)

Poule F :

n° 21816.1 – Portes Hautes Cévennes / Chaponnay Marenne (remis du 10/12/2017)
n° 21821.1 – G.S. Dervaux Chambon Feugerolles / Saint Priest en Jarez (remis du 10/12/2017)

Poule G :

n° 21882.1 – Sp. Cognin / Manival Saint Ismier (remis du 10/12/2017)
n° 21883.1 – Chambéry Sport 73 / E.S. Veauche (remis du 10/12/2017)
n° 21886.1 – Eybens Oc. / Bourgoin Jallieu (2) (remis du 09/12/2017)

Poule H :

n° 21048.1 – F.C. Echirolles (2) / Chambéry J.S. (remis du 10/12/2017)

Poule I :

n° 22014.1 – Annemasse Gaillard / C.S. Viriat (remis du 09/12/2017)
n° 22017.1 – F.C. Cruselles / C.S. Lagnieu (remis du 10/12/2017)

Poule J :

n° 22080.1 – U.S. Annecy Le Vieux / Et.S. Vallières (2) (remis du 10/12/2017)
n° 22081.1 – U.S. La Motte Servolex / F.C. Plastic Vallee (remis du 10/12/2017)
n° 22082.1 – Culoz Grand Colombier / F.C. Bressans (remis du 10/12/2017)
n° 22085.1 – Ent. S. Amancy / A.S. Saint Priest (3) (remis du 10/12/2017)

INFORMATIONS

HORAIRE DES MATCHES (ARTICLE 31 DES RG DE LA LAuRAFOOT)

Les Clubs peuvent se mettre d'accord entre eux pour avancer une rencontre ou déplacer la rencontre au cours du même week-end (en aucun cas la reporter). La demande doit être faite le lundi midi de la semaine précédant celle de la rencontre, soit 12 ou 13 jours avant, par Footclubs.

Merci de bien respecter ces dispositions.

Attention : En période hivernale et depuis le dimanche 29/10/2017, changement de l'horaire règlementaire :

14 h 30 pour le match principal

12 h 30 pour un lever de rideau

TERRAINS IMPRATICABLES

Se reporter aux dispositions fixées à l'article 38 des Règlements Généraux de LAuRAFoot.

QUE FAIRE EN CAS DE REPORT AVEC LA FMI ?

Avec la mise en place de la Feuille de Match Informatisée, la saisie des reports de rencontre par les Clubs sur « Footclubs » n'est plus permise.

Dans le cas où la rencontre est annulée en amont (la veille ou le matin), le Club Visiteur et les Officiels sont informés par le Club Recevant et ne se déplacent pas. Le Club Recevant adresse le jour même, un mail d'information de ce report au service Compétitions (competitions@laurafoot.fff.fr) pour les Compétitions Régionales.

Le Club Recevant n'a pas à intervenir sur la tablette ou sur « Footclubs », seul le centre de gestion (Ligue ou District) peut effectuer cette saisie (Attention : de ce fait en l'absence de saisie par le Centre de gestion, le match n'apparaît pas comme reporté sur le site internet d'où l'absolue nécessité de prévenir l'Adversaire et les Officiels de la rencontre).

Pour rappel : les coordonnées des Officiels (Arbitres et Délégués) sont disponibles sur l'interface « footclubs », menu organisation, onglet centre de gestion, Ligue, cliquer en bout de ligne sur le nombre de documents.

REMPACEMENT DES JOUEURS (ARTICLE 28 des RG DE LA LAuRAFOOT)

Précisions :

« Pour toutes les catégorie » d'âges, le nombre de changements autorisés au cours des dix dernières minutes du temps réglementaire, ainsi qu'au cours de la seconde période de la prolongation éventuelle est limité à deux par équipe. Les changements sont gérés par l'Arbitre.

« Tous les joueurs ou joueuses figurant sur la feuille de match seront considérés comme ayant effectivement participé à la rencontre, à l'exception de ceux qui seront notés « non entrant » sur la feuille de match par l'Arbitre..... »

FMI – FEUILLE DE MATCH

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI dès la fin de la rencontre.

Pour les Clubs jouant le samedi, le faire immédiatement, ne pas attendre le dimanche soir.

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la FMI le week-end : M. CHABAUD au 06-88-29-45-46, voir le site internet de la LAuRAFoot.
--

TABLEAU DES MONTEES ET DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON 2017-2018

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison, publié à la page 20 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue.

ARBITRES, DELEGUES.

Penser bien dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

COURRIERS DES CLUBS

REGIONAL 2 – POULE C

Bron Grand Lyon : Le match de retard n° 21394.1, Bron Grand Lyon / FC Veyle Saône (match du 11/11/17), se jouera le samedi 13/01/18 à 20h00 au stade Jean Jaurès, 2 Avenue des Sports à Bron.

Le Secrétaire,

M. HERMEL Jean-Pierre